

TARIFS 2008 "MAJEUR"

DESIGNATION	TARIF €	REPARTITION	
		C.P.M.A	Cotisations
"PERSONNE MAJEURE"	Née le 1er Janvier 1990, ou avant. tous modes de pêche (Nota : migrateurs avec supplément)		
CARTE "PERSONNE MAJEURE" (1)	68	28	40
<p>(1) Permet à une "PERSONNE MAJEURE" de pêcher à tous modes, sur les parcours de 1ère et 2ème catégorie de toutes les AAPPMA réciprocitaires (*) du FINISTERE, pendant les périodes d'ouvertures réglementaires Permet également de pêcher sur les plans d'eau stockés du département, soit : KAOLIN (RIEC/BELON), CREAC'H GWEN (QUIMPER), MOULIN NEUF (PT L'ABBE), BOURG BLANC (BOURG BLANC), QUINQUIS (SAINTE SEVE) et de KERNIGUEZ (CARHAIX) Peut être complétée par la carte "G.L.I. St Michel" et/ou le supplément C.P.M.A. "Migrateurs" Nota : (*) AAPPMA non réciprocitaires du Finistère en 2008 : seulement CROZON et l'ELORN</p>			
VIGNETTE "EHGO" (2)	18		18
<p>(2) NOUVEAUTE 2008 : Permet à un "PECHEUR MAJEUR" de pêcher dans les 33 départements de l'EHGO et les 36 départements du CHI, sauf sur les AAPPMA non réciprocitaires de ces départements</p>			
CARTE PROMOTIONELLE " DECOUVERTE FEMME " (3)	30	12	18
<p>(3) NOUVEAUTE 2008 : Permet à une "PERSONNE MAJEURE FEMME" de découvrir la pêche, à une ligne, et à tous modes sur les parcours de 1ère et 2ème catégorie de toutes les AAPPMA réciprocitaires du Finistère et des autres départements de l'EHGO et du CHI. Donne accès aux plans d'eau stockés du Finistère. Peut être complétée par la carte "G.L.I. St Michel" et/ou le supplément C.P.M.A. "Migrateurs"</p>			
CARTE "JOURNALIERE" (4)	10	3	7
<p>(4) Permet à une "PERSONNE MAJEURE", sans permis de pêche, de pêcher 1 jour, du 1er janvier au 31 décembre, sur les parcours de 1ère et 2ème catégorie de l'AAPPMA d'adhésion. Tous modes de pêche autorisés (sauf migrateurs) sur périodes d'ouverture réglementaires.</p>			
CARTE "VACANCES" (5)	30	12	18
<p>(5) Permet à une "PERSONNE MAJEURE", sans permis de pêche, de pêcher durant 15 jours consécutifs, entre le 1 Juin et le 31 décembre, sur les parcours de 1ère et 2ème catégorie de toutes les AAPPMA réciprocitaires du Finistère et des autres départements de l'EHGO et du CHI. Tous modes de pêche autorisés. Donne accès aux plans d'eau stockés du département. Peut être complétée par la carte "G.L.I. St Michel" et/ou le supplément C.P.M.A. "Migrateurs"</p>			
CARTE "G.L.I. St MICHEL" (6)	20		20
JOURNEE "G.L.I. St MICHEL" sans CPMA (7)	7		7
JOURNEE "G.L.I. St MICHEL" avec CPMA (8)	10	3	7
<p>(6) Cette carte avec "Supplément G.L.I." permet au "PECHEUR MAJEUR" de pêcher sur le lac Saint Michel. (7) Cette carte permet au "PECHEUR MAJEUR" de pêcher 1 jour sur le lac Saint Michel (8) Permet à une "PERSONNE MAJEURE", sans permis de pêche, de pêcher 1 jour sur le lac Saint Michel</p>			
Supplément CPMA "MIGRATEURS" (9)	30	30	
<p>(9) CPMA supplémentaire à CPMA "Majeure", "Mineure", "Découverte femme" et "Vacances". Obligatoire pour pêcher saumon, truite de mer et civelle.</p>			

TARIFS 2008 "MINEUR"

DESIGNATION	TARIF €	REPARTITION	
		C.P.M.A	Cotisations

"PERSONNE MINEURE" de 12 ans à moins de 18 ans	Née entre le 2 Janvier 1990 et le 1er Janvier 1996, dates incluses. tous modes de pêche (Nota : migrateurs avec supplément)		
---	---	--	--

CARTE "PERSONNE MINEURE" (1)	10	1	9
-------------------------------------	-----------	----------	----------

(1) Pour **"PERSONNE MINEURE"**, de 12 ans à moins de 18 ans au 01/01/2008, tous modes de pêche autorisés, du 1er janvier au 31 décembre, sur périodes d'ouverture réglementaires, **sur les parcours**, de 1ère et 2ème catégorie, **de toutes les AAPPMA réciprocitaires du Finistère et des autres départements de l'EHGO et du CHI.**
 Donne accès aux plans d'eau stockés du Finistère, dont le lac St Michel (sans carte "GLI St MICHEL").
 Peut être complétée par le **supplément C.P.M.A. "Migrateurs"** (voir ci-dessous)

Supplément CPMA "MIGRATEURS" (2)	30	30	
---	-----------	-----------	--

(2) CPMA supplémentaire à CPMA "mineure" de 12 ans mini. Obligatoire pour pêcher saumon, truite de mer et civelle. (Nota : Supplément identique à celui pour personne majeure)

"DECOUVERTE" personne de moins de 12 ans	Né après le 1er Janvier 1996 tous modes de pêche pas de supplément migrateur possible		
---	---	--	--

CARTE "DECOUVERTE" (3)	2		2
-------------------------------	----------	--	----------

(3) Pour **"PERSONNE MINEURE"**, née après le 01/01/1996, tous modes de pêche autorisés (sauf migrateurs), du 1er janvier au 31 décembre, sur périodes d'ouverture réglementaires, **sur les parcours** de 1ère et 2ème catégorie, **de toutes les AAPPMA réciprocitaires du Finistère et des autres départements de l'EHGO et du CHI.**
 Donne accès aux plans d'eau stockés du Finistère, dont le lac St Michel (sans carte "GLI St MICHEL").
Nota : si un mineur de moins de 12 ans souhaite pêcher les poissons migrateurs, il passe dans la catégorie au-dessus "Personne MINEURE" et les tarifs correspondant s'appliquent.